



L'EPAGE Viaur à la reconquête

22/02/20 des milieux aquatiques

La création en août dernier de l'EPAGE Viaur (Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux) qui succède au Syndicat mixte de bassin versant, continue et amplifie les actions menées depuis plus de 20 ans sur de nombreux cours d'eau.

Sur un vaste territoire de 1560 km², comprenant 85 communes sur 3 départements (Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne), les actions de l'EPAGE concernent environ 35 000 habitants, sur un réseau hydrographique dense (2 300 km de cours d'eau). Le partenariat développé avec la Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, a permis de faire évoluer certaines pratiques afin de préserver et améliorer l'état écologique des cours d'eau. Outre les études menées sur le colmatage, ont été traitées aussi avec le service scientifique de la fédération de pêche, la restauration de la continuité écologique, l'impact cumulé des plans d'eau... Au sein de l'EPAGE, le volet "pratiques agricoles" (Agri - Viaur), est assuré par Hélène Pouget. Pierre-Jean Lehard et Clément Decaux gèrent pour leur part, les dossiers relatifs aux milieux naturels, la restauration des cours d'eau.

Des actions simples et efficaces

Le programme d'actions mené actuellement est fixé dans le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) pour une durée de 10 ans (2011-2021). Pour réaliser la majorité des travaux inscrits au PPG, l'EPAGE dispose d'une équipe en régie. Parmi ces travaux la mise en déjeûs des petits cours d'eau fait partie des actions efficaces. En limitant l'accès direct et la divagation du bétail dans les ruisseaux, c'est bien la préservation de la qualité de l'eau qui est recherchée. Pour éviter en effet que les excréments et l'urine ne viennent souiller l'eau, ce qui peut poser un problème sanitaire important pour les producteurs de lait et de viande, l'EPAGE Viaur propose aux exploitants agricoles de clôturer leurs parcelles, et d'aménager des points

d'abreuvement. Concilier pâturage et préservation du milieu aquatique est nécessaire mais aussi tout à fait possible. Depuis 2012, un nombre important de cours d'eau ont bénéficié de ces travaux. En 2019, l'équipe en régie a travaillé sur 28 exploitations agricoles. Au total, 10 bacs d'abreuvement, 37 passages empierrés et 41 descentes aménagées ont été mis en place, auxquels il faut ajouter la pose de plus de 13 km de clôtures.

Lutter contre l'érosion des parcelles agricoles

Les clôtures en effet, limitent aussi l'érosion des berges, provoquée en particulier par le passage répété des animaux. La terre qui "part" au ruisseau contribue au colmatage des cours d'eau. Le sable et la vase recouvrent des habitats et des zones

de reproduction de truites, ou d'insectes aquatiques.

L'autre intérêt des clôtures est de favoriser le développement d'une ripisylve adaptée (arbres, arbustes, végétaux présents sur les berges). Une ripisylve en bonne santé est formée de différentes strates, espèces et classes d'âges. Ainsi, en limitant les effets du rayonnement solaire, la végétation des berges peut maintenir l'eau à des températures plus fraîches, et donc mieux oxygénée. Un paramètre déterminant, par exemple, pour la présence de truites.

Des berges bien arborées et végétalisées sont très utiles, aussi, en période de crues, car elles créent une certaine "rugosité", un frein en quelque sorte, qui limitera le temps de transfert des flux d'eau

vers l'aval. Enfin, ce cordon rivulaire joue le rôle de filtre, comparable un tampon qui empêche une part des nitrates et phosphates de rejoindre le cours d'eau situé à proximité de parcelles agricoles. Protéger les berges reste par conséquent une action prioritaire, technique simple à mettre en place pour retrouver ou préserver une eau de qualité.

Contact

EPAGE Viaur
10, rue du Paradis
12800 Naucelle – 05 65 71 12 6
Site internet: riviere-viaur.com
Mail: contact@epage-viaur.com

L'agenda du pêcheur

- Troc - pêche: samedi 22 février de 14h à 18h, Moulin de la Gascarie à Rodet
- Aveyron Carpes Carrassak Nature Assemblée Générale le 22/02 à 18h30 à la fédération
- AG de l'AAPPN de Rodez dimanche 23 février à 9h30, à la Mais des associations, avenue Taray Rodet
- AG de l'AAPPMA de Millau "La Gaulle Millavois" samedi 29 février, à 10h à la Maison de la pêche, rue de la Menuiserie à Millau
- Inscriptions école de pêche samedi 29 février de 9h à 12h Moulin de la Gascarie

